

Conditions Générales de Vente Weedo Perf - Weedo Coreg (Editeurs)

1. Préambule

WEEDO IT est une SAS au capital de 400.000 € dont le siège social est 92/98 boulevard Victor Hugo 92115 CLICHY Cedex, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 477 764 658, inscrite au registre unique des intermédiaires de l'ORIAS en qualité de courtier d'assurances sous le numéro 16 004 639.

WEEDO IT est une régie digitale, spécialisée dans la gestion de trafic sur Internet.

WEEDO IT a créé, développé et exploite une offre de services de gestion de Programmes d'affiliation et de coregistration pour la diffusion de Campagnes de publicité. WEEDO IT dispose d'une part d'un réseau d'annonceurs, d'autre part d'un réseau de sites partenaires Affiliés (Editeurs) qui assurent la diffusion des Programmes de ses annonceurs.

Le site internet <https://weedoit.digital> permet aux éditeurs de diffuser les Programmes d'affiliation et de coregistration. Les Programmes d'affiliation et de coregistration sont définis par les annonceurs et mis en ligne sur la plate-forme WEEDO IT. WEEDO IT propose à ses éditeurs Affiliés de mettre en place sur leurs sites les supports publicitaires des annonceurs.

Le directeur de la publication du Site est Monsieur Karim GHALEM. Le site <https://weedoit.digital> est hébergé par Amazon Web Services Europe, 31-33 Rives de Clausen, 2165 Luxembourg

Les présentes conditions générales fixent les conditions et modalités dans lesquelles les Campagnes publicitaires seront mises en place sur le ou les sites de l'Affilié.

2. Définitions

Editeur ou Affilié : désigne la personne morale ou physique et son personnel souhaitant diffuser les Campagnes d'affiliation de coregistration de WEEDO IT afin de monétiser les actions d'Internautes ayant préalablement donné leur consentement à la réception de publicités sous quelques formes que ce soit (e-mailing, SMS, notification etc). L'Editeur ou l'Affilié agit exclusivement dans un cadre professionnel, son inscription sur la Plateforme digitale WEEDO IT doit être préalablement validée par les équipes de WEEDO IT.

Annonces : personne morale vendant des biens ou de services par le canal digital et qui souhaite conduire une opération de communication ou de marketing en partenariat avec WEEDOIT.

Programme / Campagne : correspond à la mise en place d'une Campagne marketing d'un Annonceur accessible selon une durée, un budget et des objectifs bien précis. La Campagne publicitaire permet de définir les différentes caractéristiques du programme : durée, budget et objectifs.

Contrat : désigne la convention mise en place entre WEEDO IT et son Editeur, constitué des présentes CGV, des tarifs et conditions de rémunération fixées pour chaque Campagne, précisée sur la Plateforme, la Liste récapitulative des Programmes auxquels l'Editeur a participé, les appels à facturations édités par WEEDO IT, ainsi que les données du système de tracking de WEEDO IT et ou de l'Annonceur ainsi que le système de monitoring de contrôle et d'analyse de WEEDO IT.



Liste récapitulative des Programmes / Campagne : désigne l'historique des Programmes auquel l'Éditeur a postulé de WEEDO IT et disponible sur le Site

Plateforme Digitale WEEDO IT ou Site : plateforme permettant de diffuser les Campagnes d'affiliation de de coregistration d'Annonceur à destination d'un Réseau d'Éditeurs ou d'Affiliés. La Plateforme permet notamment de comptabiliser le nombre d'affichages, de clics et de leads générés ou tout autre type d'action de l'Internaute validé mensuellement par l'Annonceur, permettant ainsi de calculer le montant de la facturation de l'Éditeur. WEEDO IT assure l'hébergement et le bon fonctionnement de la Plateforme ainsi que sa maintenance et sa sécurité.

Statistiques ou Système de tracking : la Plateforme WEEDO IT permet aux Éditeurs de suivre les statistiques relatives au suivi de leur Campagne, incluant le nombre d'impressions (ouverture de mail ou affichage de la publicité de l'annonceur par leads) ; le nombre de clics, le nombre de leads et le nombre de ventes ou tout autre actions générées par la Campagne de mailing ou la diffusion internet du Programme. A la fin de chaque Campagne ces statistiques servent à calculer le montant la facturation de l'Éditeur selon les conditions de rémunération prévues par l'Annonceur et WEEDOIT.

3. Objet des conditions générales de vente

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après désignées par « les CGV ») ont pour objet de définir les dispositions commerciales contractuelles entre la société WEEDO IT et ses partenaires Éditeurs dans le cadre de la diffusion de Programmes d'affiliation et de coregistration.

Les présentes CGV régissent la relation contractuelle entre les Parties. Les CGV s'appliquent aux seuls professionnels à l'exclusion des consommateurs. A ce titre, l'Affilié reconnaît avoir la qualité de professionnel, conformément aux dispositions du Code de la consommation applicables. L'Affilié reconnaît également avoir le pouvoir pour engager sa société.

4. CONDITIONS D'ADHESION

Tout Éditeur, par le biais de son représentant légal, propriétaire d'un site Internet, souhaitant participer aux Campagnes WEEDO PERF ou WEEDO COREG, peut déposer sa candidature sur la plateforme digitale WEEDO IT. Une inscription préalable sur la plateforme est requise par le biais d'un identifiant et d'un mot de passe ou en contactant les équipes WEEDO IT afin de déposer sa demande via un formulaire de pré-inscription.

L'identifiant et le mot de passe sont strictement personnels et confidentiels et ne devront, être ni communiqués ni partagés avec des tiers. Ces éléments d'authentification permettent d'individualiser l'Éditeur lors de l'utilisation du Service. L'Éditeur, est seul responsable de l'utilisation des éléments d'authentification par quiconque ainsi que de l'ensemble des actions ou déclarations faites par l'intermédiaire de son compte personnel. Toute demande de modification de l'identifiant et/ou de mot de passe, devra être faite par le représentant légal de la personne morale inscrite sur la plateforme en justifiant expressément de son identité par tout moyen.

En cas de modification des informations communiquées à l'occasion de sa demande d'inscription, l'Affilié s'engage à procéder à leur actualisation dans les meilleurs délais à partir de son espace personnel sur le Site.

L'Éditeur devra au préalable accepter les présentes CGV. L'inscription à la Plateforme Digitale WEEDO IT est gratuite et sans engagement.

Le contrat n'entrera en vigueur qu'à compter de l'envoi par WEEDO IT d'un courrier électronique d'acceptation. WEEDO IT se réserve la possibilité de rejeter de façon discrétionnaire toute demande d'adhésion, sans avoir à apporter de justification et sans recours possible ni indemnité de quelque nature que ce soit.

L'accès aux Campagnes pour diffusion sera alors disponible en fonction des critères définis conjointement par WEEDO IT et ses partenaires Annonceurs et indiqué sur le Site.

L'Éditeur aura ainsi accès au Site 24h/24 et 7j/7 sauf en cas d'opérations de maintenance, pannes éventuelles ou cas de force majeure.

En fonction de la nature de la Campagne et des critères fixés conjointement par l'Annonceur et WEEDO IT, un éditeur pourra ne pas être autorisé à diffuser une Campagne/Programme spécifique.

En cas de refus de l'Affilié d'accepter les modifications opérées, ne pourra pas diffuser de nouvelles Campagnes depuis la plateforme. Le présent contrat sera résilié et prendra immédiatement fin.

5. Déclaration de l'affilié

L'affilié déclare et garantit qu'il détient tous les droits nécessaires à la diffusion du contenu de son ou ses sites sur Internet. Si la présente déclaration s'avérait fautive, WEEDO IT pourrait annuler sans préavis et sans aucune indemnité la relation avec l'Éditeur. Ce dernier devra alors cesser immédiatement la diffusion de toute Campagne ou Programme.

L'affilié déclare dans tous les cas, être seul responsable de l'ensemble du contenu et du fonctionnement de ses sites internet, applications ou pages sur les réseaux sociaux.

L'affilié garantit exercer son activité en conformité avec l'ensemble de la législation qui lui est applicable, notamment en droit du travail et de la sécurité sociale, en droit de la propriété intellectuelle et industrielle, pour ce qui concerne les règles relatives au traitement informatisé de données personnelles et plus généralement l'ensemble de la réglementation en vigueur.

L'affilié s'engage à garantir WEEDO IT de toute condamnation et de tous frais judiciaires ou extrajudiciaires que ce dernier pourrait supporter du fait du recours de tiers.

L'Éditeur a connaissance que le règlement de ses appels à factures est soumis au règlement préalable de WEEDOIT par l'Annonceur.

L'Affilié déclare avoir reçu, de la part de WEEDO IT, toutes les informations relatives aux fonctionnalités de la plateforme digitale WEEDOIT ainsi qu'aux conditions de rémunération de ses services.

L'Affilié déclare garantir WEEDO IT des conséquences dommageables pouvant résulter de l'inexactitude des déclarations du présent contrat, et la garantit de tout recours qui pourrait être exercé par des tiers dans le cadre ou à l'occasion de la conclusion de ce contrat.

L'Affilié s'engage à justifier, le cas échéant, devant WEEDO IT et ses Annonceurs de l'origine des adresses de la base de données utilisée. L'affilié s'engage par la présente à respecter la condition d'opt-in de sa base mail ou SMS dans le cadre de toute utilisation lors de Campagnes ou Programmes d'affiliation. A ce titre, le consentement de l'Internaute à la réception de publicités sous quelques formes que ce soit devra impérativement se faire par une acceptation express.

L'Éditeur s'engage à mettre en place un dispositif de gestion des cookies et traceurs ergonomique loyal et informatif correspondant aux préconisations de la CNIL permettant de recueillir individuellement le consentement des internautes aux traitements de données à des fins publicitaires par des tiers partenaires. En outre, les droits des internautes, notamment le droit de pouvoir retirer un consentement aussi facilement qu'il est donné, devra être respecté par l'Éditeur et le dispositif de gestion des cookies et traceurs du ou des sites de l'Affilié devra être constamment opérationnel pendant la durée d'application des présentes Conditions générales de vente.

Par ailleurs, sauf précision exceptionnelle, il s'agira de solliciter les adresses de personnes résidant en France métropolitaine, et de plus de 18 ans. Il s'engage à fournir la date et l'origine de l'adresse.

L'Editeur s'engage à ce que le contenu de son site Internet reste conforme aux lois et règlements, qu'il ne contienne aucun propos susceptible de porter atteinte à la dignité humaine ou à caractère raciste, xénophobe ou pédophile, à ce qu'il ne soit pas contraire aux bonnes mœurs. En outre, l'Editeur s'engage à ne pas devenir un site de type communautaire ou Peer-to-Peer. En tout état de cause, l'Editeur s'engage à ne pas changer l'objet de son ou de ses site(s) internet sans prévenir avant la diffusion de toute nouvelle Campagne, WEEDO IT

En tant que professionnel, l'Affilié ne pourra se retrancher derrière une défaillance ou un problème technique pour contourner délibérément les obligations du présent contrat et/ou porter préjudice à WEEDO IT, l'annonceur, ou leurs marques respectives.

L'affilié déclare concéder à WEEDO IT, pour la durée du présent contrat, l'autorisation de reproduire la marque déposée de l'affilié sur tous les supports écrits, visuels, informatiques ou sonores nécessaires à la réalisation du contrat.

6. CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

Afin de permettre l'exécution des prestations objet du contrat, l'affilié s'engage à mettre à disposition de WEEDO IT toutes les informations et éléments nécessaires à la mise en place, sur son site des Campagnes publicitaires auxquelles il a adhéré.

L'affilié confirme que le respect des procédures suivantes sera assuré en permanence : l'envoi systématique d'un Bon à Tirer (BAT) comportant soit une vue du mailing, de la page internet, du bandeau publicitaire, capture d'écran ou tout lien permettant à WEEDO IT de valider la conformité à la Campagne souhaitée par l'Annonceur et aux standards requis pour ce type de Campagne.

Le BAT contiendra obligatoirement les informations suivantes :

- Une adresse valide de « reply to » ;
- Objet du mail ;
- Volume d'adresses mail sollicitées sur l'envoi en question ;
- Url de la page qui va être affiché et l'adresse du compte
- Expéditeur (le « from ») ;
- Date d'envoi ;
- Ciblage effectué ;
- Liens valides de désabonnement ;
- Mentions légales de l'affilié comprenant son identification ;
- Source de collecte de l'adresse e-mail « Vous recevez cet e-mail car vous vous êtes inscrit à ... » ;
- Mentions obligatoires de l'annonceur.
- Adresse de contact pour gestion des droits des données personnelles
- Lien de désinscription

Le non-respect par l'affilié de l'une quelconque des dispositions ci-dessus pourra entraîner son exclusion du réseau d'affiliés WEEDO IT et le non-paiement des sommes pouvant lui être dues.

L'affilié adhérent à une Campagne s'engage à tenir compte sans délai des éventuelles modifications de supports. WEEDO IT enverra ses instructions par tout moyen (courrier électronique, notification via la Plateforme, information par l'intermédiaire du trafic manager). Les modifications devront être faites sur le site de l'affilié dans les 24 heures suivant cet envoi.

WEEDO IT ne garantit pas l'absence d'aléas techniques ou d'interruption momentanée. En cas de problème de

cette nature WEEDO IT ne pourra faire l'objet de réclamation ou de poursuite. Ce type d'incident ne remet pas en cause l'exécution du contrat.

WEEDO IT ne garantit pas à l'affilié un volume minimum de commission ou plus généralement un certain degré de réussite, concernant les Campagnes publicitaires présentes sur la plate-forme.

L'admission d'un affilié est limitée au site désigné dans le formulaire d'inscription et dont l'éditeur est le propriétaire. En outre, tout changement dans le contenu d'un site ayant pour effet de modifier l'objet, le ton, la catégorie de lectorat du site, ou la nature des prestations offertes, doit être porté à la connaissance de WEEDO IT qui se réserve le droit de refuser la poursuite des relations avec le site modifié.

7. RESPONSABILITE DE L’AFFILIE

L'affilié s'engage à faire apparaître les publicités dans une partie visible de son site. En outre, l'affilié s'engage à ne pas placer ces publicités dans des pages où n'apparaîtraient que des messages publicitaires ou principalement des messages publicitaires.

L'affilié ne pourra, sans accord préalable de WEEDO IT, faire apparaître les publicités sur un site ou support qui n'aurait pas été validé par la société WEEDO IT, et même si celui-ci est en lien/annexe au site ou support principal.

L'Affilié s'engage à ne pas modifier ni altérer les scripts mis à sa disposition par WEEDO IT sans son autorisation préalable.

L'Affilié s'engage à informer WEEDO IT avant toutes modifications significatives de l'apparence, du contenu de son site, du nom de domaine ou de toute autre modification en rapport direct avec le site.

L'Affilié est responsable des méthodes et sources de données collectées. A ce titre, il s'engage à prendre toutes mesures permettant le respect de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel.

Lors de l'envoi d'e-mails ou de SMS ayant un but publicitaire, l'Affilié s'engage à respecter l'interdiction d'envoi de publicité non souhaitée (« spam ») et le routage sur des bases opt'in.

En cas de réception d'une plainte par WEEDO IT ou l'Annonceur, une notification est envoyée à l'Affilié identifié par le Système de tracking.

L'Affilié dispose d'un délai de 72 heures pour faire une réponse à l'internaute, en mettant en copie DPO@weedoit.fr pour justifier des points suivants :

- URL de collecte ;
- Adresse IP de collecte ;
- date de collecte ;
- confirmation de désabonnement de l'internaute.

Sans réponse de la part de l'Affilié sous 5 jours, le compte et les paiements sont bloqués jusqu'à ce que l'Editeur soit en mesure de justifier d'utilisation exclusive de contacts opt-in.

En aucun cas, WEEDO IT ne peut être tenu responsable des envois des Affiliés sur des internautes non opt-in.



8. FRAUDE

WEEDO IT En cas de constatation des actions ou de présomption des actions mentionnées ci-après, via notamment son Système de tracking, se réserve le droit, de procéder immédiatement à la suspension du compte de l’Affilié sur le Plateforme digitale WEEDO IT.

Dès cette constatation, WEEDO IT adressera un courrier électronique à l’Affilié afin de l’avertir de la fermeture des accès et la clôture de son compte en cas d’absence de régularisation de son compte dans le délai imparti de 48 heures.

L’Affilié dispose d’un délai de 48h, à compter de l’envoi du courriel par WEEDO IT, pour adresser les éléments pouvant justifier une éventuelle reprise d’activité.

Les faits considérés comme des faits frauduleux entraîneront l'exclusion de l'Affilié et de tous les sites de son réseau, la coupure immédiate de son accès à la plate-forme MY AFFIL, l'annulation sans condition et de plein droit de son contrat, et cela sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à la société WEEDO IT. L’Affilié ne percevra aucun paiement. L’Affilié sera également prévenu par e-mail que son compte sera fermé et clôturé.

Sont interdit par les présentes CGV :

Lui faire valider une action telle que la participation à un jeu, l’envoi d’un message, etc. (liste non-exhaustive)

- L'achat de trafic incentivé pour le site dans le but de le monétiser avec la plateforme WEEDO IT (sauf dérogations exceptionnelles) ;
- La diffusion de Campagne via l'achat de mots-clés sur les moteurs de recherche sur les Campagnes proposées sur la plate-forme, sauf si l'annonceur lui a donné l'autorisation écrite.
- Dans l’hypothèse où l’achat de mots-clés est autorisé, l’Affilié devra néanmoins exclure les mots clé relatifs au nom de marques des concurrents de l’annonceur.
- Les leads dont les adresses IP sont situées hors du territoire français ou des Départements ou Régions français d'Outre-Mer (DROM) et les Collectivités d'Outre-Mer (COM), lorsqu’il s’agit d’une Campagne publicitaire française ;
- Tout procédé de fraude du type :
 - Les clics artificiels, répétés, non réalisés par un internaute (personne physique ayant librement consenti à cliquer sur le Visuel d’un Annonceur), mais réalisés par un robot, logiciel ou tout autre procédé ;
 - Les clics forcés ou incités ;
 - Les adresses mail automatiquement générées ;
 - Les clics obtenus à partir de tags modifiés ;
 - Les clics obtenus à partir de tags déplacés sur un Site non déclaré par l'Affilié ;
 - L’inscription multiple du même site de façon à induire l’Annonceur ou WEEDO IT en erreur ;
 - Et plus généralement, les événements obtenus par l'Affilié suite au non-respect des présentes et notamment ses obligations vis-à-vis de l’Annonceur.

Si WEEDO IT venait à découvrir par le biais de son système tracking ou par tout autre moyen, une fraude non encore listée, elle en tirerait elle-même les conséquences et pourrait décider librement de l'exclusion de l'Affilié aux conditions énumérées précédemment. WEEDO IT pourra également prendre la décision de ne pas rémunérer l'Affilié des paiements non encore effectués.

9. CLAUSE DE NON-SOLLICITATION

L’Affilié s’engage à ne se livrer à aucune pratique déloyale notamment à ne pas nouer de relations commerciales avec les Annonceurs, partenaires de WEEDO IT.

Ces interdictions s’appliquent pendant toute la Campagne et pour une durée de douze mois à compter de la fin de la Campagne.

En cas d’infraction à cet engagement de non-sollicitation, WEEDO IT se réserve la possibilité de fermer le compte de l’Affilié. Dans ce cas, WEEDO IT avertira par e-mail l’Affilié que son compte sera désactivé et donc clôturé. L’Affilié ne percevra plus aucune rémunération et les factures en instance de règlement seront purement et simplement annulées.

L’Affilié sera également redevable d’une pénalité égale au montant des commissions versées par WEEDO IT au titre des Campagnes de l’Annonceur considéré au cours des 12 mois précédant le dernier versement des commissions, pour le compte de cet annonceur. Le montant de la pénalité pourra être retenu sur toute la somme due par WEEDO IT à l’Affilié.

WEEDO IT se réserve également la possibilité de réclamer la réparation de son entier préjudice par voie judiciaire.

10. CONDITIONS FINANCIÈRE

10.1. Calcul de la rémunération

L’Affilié est rémunéré dans les conditions fixées dans le Programme/Campagne d’affiliation auquel il a adhéré.

Les conditions de rémunération de chaque Campagne et son montant, sont précisés hors taxes sur le Site.

Il existe quatre types de rémunération :

- Rémunération « au CPM » : la rémunération s’applique à chaque fois que mille (1000) visuels publicitaires (ou bannières publicitaires) ont été affichés par les internautes présents sur les sites de l’Affilié.
Un seul affichage est comptabilisé par ordinateur, par Annonceur et par tranche de 24 heures.

- Rémunération « au Clic » : un clic représente l’action de cliquer sur un lien hypertexte de l’annonceur situé sur le site de l’Affilié. Ce clic est effectué par un visiteur du site de l’Affilié, et lui permet d’accéder directement au site de l’annonceur.

Un seul clic est comptabilisé par ordinateur, pour une bannière annonceur par tranche de 24 heures.

- Rémunération « à l’Inscription/lead » : la rémunération s’applique lorsqu’un visiteur, après avoir cliqué sur un lien hypertexte présent sur un site de l’Affilié, se rend sur le site de l’annonceur et y effectue une action précise. Cette action est définie par l’annonceur dans la description de sa Campagne.
L’action peut être celle de remplir un formulaire, ou la visite d’une ou de plusieurs pages particulières du site.

- Rémunération « à la Vente » : la rémunération s’applique lorsqu’un visiteur, après avoir cliqué sur un lien hypertexte présent sur un site de l’Affilié, se rend sur le site de l’annonceur et y effectue un achat. La rémunération est calculée selon un montant fixe ou un pourcentage.

Rémunération au Prix au Téléchargement : la rémunération s’applique lorsqu’un internaute télécharge via son smartphone une application.

Rémunération « à l’Inscription/lead » en Coregistration : la rémunération s’applique lorsque l’internaute accepte d’être abonné à des offres annonceurs de façon individuelle lorsqu’il remplit un formulaire sur le site

ou supports de l'affilié. Il peut être amené à fournir des données supplémentaires à celles contenues dans le formulaire d'origine.

- Rémunération « à l'Inscription/lead » en co-sponsoring : Le co-sponsoring est une collecte mutualisée entre plusieurs annonceurs. L'internaute ne choisit pas les offres de façon individuelle, mais décide de souscrire à l'ensemble des offres. L'annonceur ne récupère que les données du formulaire d'origine.

La plate-forme WEEDO IT enregistre les opérations effectuées par un visiteur du site de l'Affilié auprès des annonceurs par le biais d'un Système de tracking.

Ces enregistrements serviront de base au calcul des commissions dues à l'Affilié. Ils seront tenus à la disposition de l'Affilié sur la Plateforme digitale WEEDO IT

Les données figurant sur le site sont des chiffres bruts. Des ajustements sont susceptibles d'être opérés à partir des recoupements faits avec les annonceurs.

10.2. Facturation et paiement

10.2.1. Procédure

Au cours du mois suivant la fin de la Campagne, WEEDO IT adresse à ses Affiliés un appel à facturation pour les prestations du mois précédent.

L'appel à facture se fait en euros et toute taxes comprises s'entend toutes taxes comprises et sont payables en euros via le crédit du compte de l'Editeur disponible sur le Site, à la fin de chaque Campagne.

Pour le cas où le total des commissions du mois considéré est inférieur à cent (100) Euros, il n'est pas émis d'appel à facturation. Le montant dû est reporté sur l'appel à facturation des mois suivants, jusqu'à atteindre le seuil de cent (100) Euros. Dans le cas où un Affilié souhaite mettre fin à son partenariat avec Weedo IT sans avoir atteint le seuil de cent (100) Euros, il devra demander l'appel à facture en cours puis communiquer la facture correspondante à WEEDO IT qui procédera au règlement puis à la fermeture de son côté compte éditeur.

L'Affilié adresse à WEEDO IT, avant la fin du mois, la facture correspondante, en la téléchargeant via la plateforme mise à disposition. Seules les factures téléchargées sur la plateforme seront traitées. Le délai de paiement est de 45 jours fin de mois, à partir de la date d'émission de la facture dès lors que WEEDO IT a perçu le paiement de la part de l'Annonceur. La limite de paiement est donc à la fin du mois au cours duquel expirent ces 45 jours (à titre d'exemple, une facture datée du 2 janvier sera payée avant le 28 ou 29 février). Si la facture est émise tardivement par l'Affilié, le même délai reste applicable.

Les factures pourront être contestées dans un délai de 15 jours suivant leur émission. A défaut elles seront réputées conformes et constitueront la loi des parties. Il appartiendra à l'Éditeur de régler la TVA et de s'acquitter de toutes ses obligations fiscales auprès des administrations concernées.

Dans l'hypothèse où, malgré les appels à Facture de WEEDO IT, l'Affilié ne communique pas ces factures dans les 12 mois suivant le 1er Appel à Facture, il sera réputé avoir abandonné sa créance vis-à-vis de WEEDO IT.

Les éventuels frais de change et ceux liés aux paiements internationaux sont intégralement à la charge de l'Affilié.

Le paiement des factures à l'Affilié est subordonné au bon règlement des prestations correspondantes par l'Annonceur.

En cas de défaut de paiement d'un Annonceur, WEEDO IT se réserve la possibilité de soustraire du règlement à l'Affilié le montant correspondant au prorata de prestations qui ne lui aurait pas été réglé.

10.2.2. Modalités particulières :

Si l’Affilié est également annonceur et débiteur à ce titre à l’égard de WEEDO IT, le paiement des commissions dues à cet Affilié sera effectué par compensation de plein droit avec les sommes dont l’Affilié serait redevable à l’égard de WEEDO IT en sa qualité d’annonceur.

Dans le cas où le compte de l’Affilié ne serait plus actif pendant une période de 90 jours consécutifs (aucune activité publicitaire et aucun accès au compte disponible sur la plate-forme), le compte sera automatiquement fermé et les gains éventuellement présents sur le compte seront définitivement perdus.

11. Responsabilité et force majeure

L’Editeur déclare être un professionnel averti et reconnaît par conséquent que WEEDO IT ne saurait lui garantir de retour sur investissement tel qu’une augmentation de son chiffre d’affaire ou une diminution de ses charges et coûts en raison des Leads transmis.

Il est expressément convenu que WEEDO IT est soumis à une obligation générale de moyens.

La responsabilité de WEEDO IT, au titre des dommages directs et prouvés causés à l’Affilié, est limitée au montant de la Commande en cause. En aucun cas, WEEDO IT ne sera tenu pour responsable des dommages indirects, accessoires ou particuliers tels que définis par la jurisprudence des tribunaux français.

Par ailleurs, WEEDO IT ne saurait être tenue responsable en cas de manquement par l’Affilié aux obligations lui incombant en sa qualité de responsable du traitement en application de la Réglementation sur la protection des données.

WEEDO IT ne saurait être responsable en cas d’indisponibilité de ses services pour des raisons telles que la défaillance du réseau public d’électricité, la défaillance des réseaux câblés de télécommunications, la perte de connectivité au réseau Internet due aux opérateurs publics ou privés, notamment de l’utilisateur, dont les causes proviennent notamment de grèves, de tempêtes, de tremblements de terre ou de toute autre cause ayant les caractéristiques de la force majeure.

En cas d’inexécution de ses engagements contractuels dûment signifiés par un Editeur par tout moyen, WEEDOIT s’engage à mettre en œuvre l’ensemble des moyens à sa disposition pour corriger et remplir ses engagements. En tout état de cause, les sommes dues par le l’Editeur au titre du Contrat seront dues.

12. Modification des Conditions générales de vente

WEEDO IT se réserve la possibilité, à tout moment, de modifier tout ou partie de ses CGV. Les Editeurs sont invités à consulter régulièrement les CGV afin de prendre connaissance des changements apportés.

13. Réclamation

Toute réclamation doit être adressée à WEEDOIT par courrier recommandé avec Accusé de réception à : WEEDO IT – service WEEDO MARKET 92/98, boulevard Victor Hugo 92115 CLICHY Cedex.

14. Convention de preuves

Conformément à l’article 1368 du Code civil, WEEDO IT et le l’Affilié ci-après dénommés « les Parties » ou individuellement « la Partie », entendent fixer les règles relatives aux preuves recevables entre elles en cas de litige et à leur force probante. Les dispositions qui suivent constituent ainsi la convention de preuve passée

entre les Parties.

Chacune des Parties s'engage à accepter qu'en cas de litige, les ordres donnés et les opérations réalisées, dont notamment : les accès de l'Éditeur via son compte au Site, la Liste récapitulative des Programmes / Campagne accessibles via le Site, les appels à facturations édités par WEEDO IT, les données du système de tracking de WEEDO IT et ou de l'annonceur ainsi que le système de monitoring de contrôle et d'analyse de WEEDO IT lui soient opposable.

Les Parties s'engagent à accepter qu'en cas de litige, les données de connexion enregistrées et conservées par les serveurs hébergeant le Site, notamment les journaux de connexion par Webservices (« fichiers logs »), les marques de temps générées et conservées par les serveurs du Site, sont admissibles devant les tribunaux et font preuve des données et des faits qu'elles contiennent. Chaque Partie accepte la recevabilité et la force probante de ces éléments.

Enfin, Les Parties reconnaissent que les données contenues dans les systèmes des prestataires de paiement constituent la preuve des transactions réalisées.

15. CLAUSE DE CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les Parties s'engagent à conserver confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie ou les Annonceurs, de quelque nature qu'ils soient, économique, statistique ou technique auxquels ils auraient pu avoir accès au cours de l'exécution du présent contrat.

De même, les Parties s'interdisent de détourner à leurs fins, ou à celle d'un tiers, les modèles techniques, concepts ou supports auxquels ils auraient pu avoir accès au cours de l'exécution du présent contrat. Cette clause restera en vigueur à la fin du contrat pour quelques motifs qu'elle soit.

L'Éditeur devra utiliser la Plateforme conformément à son objet et à sa documentation.

L'Affilié ne pourra en aucun cas mettre le Service à disposition d'un tiers, et s'interdit strictement toute autre utilisation que celle expressément prévue par WEEDOIT, en particulier toute analyse, décompilation, modification, adaptation, copie, reproduction, diffusion, sans que cette liste soit limitative.

16. DUREE DU CONTRAT – DENONCIATION – RESILIATION

16.1. Chacune des Parties pourra, sans préjudice de tous autres droits à dommages - intérêts dont elle pourrait se prévaloir, résilier le contrat, sans préavis et avec effet sous 48 Heures

16.2. Dans tous les cas de rupture des relations entre l'Affilié et WEEDO IT, l'Affilié s'engage à faire disparaître de son site l'ensemble des liens, éléments graphiques et autres dispositifs appartenant à WEEDO IT et/ou aux annonceurs, éléments sur lesquels l'Affilié ne dispose que d'un droit d'usage limité à l'exécution des Programmes d'affiliation.

16.3. L'Affilié est également tenu de retirer sans délai les scripts informatiques de WEEDO IT installés sur les pages de son ou ses sites.

16.4. WEEDO IT se réserve le droit de procéder à la désinscription à la plateforme en cas d'inactivité de plus de 6 mois.

17. NULLITE D'UNE CLAUSE

Si une quelconque stipulation des présentes CGV reconnue nulle, inapplicable ou non écrite du fait d'une disposition de justice définitive, le reste des dispositions demeureront en vigueur, et les Parties s'engagent à limiter la portée de cette nullité ou inapplicabilité afin de conserver la commune intention des Parties.

18. DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le droit applicable au présent contrat est le droit français.

L'élection de domicile est faite par notre société à son siège social à CLICHY (92110), 92/98 boulevard Victor Hugo. Tout différend au sujet de l'application de la présente convention, de son interprétation ou de son exécution sera porté devant le Tribunal de commerce de NANTERRE dans le cas où aucune entente amiable n'aurait été trouvée et ce même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé.

19. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les présentes clauses ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles les co-responsables du traitement des données personnelles s'engagent mutuellement au traitement des opérations de traitement de données à caractère personnel définies ci-après.

19.1. Description des traitements faisant l'objet de la convention

Les traitements réalisés par le co-responsable **WEEDO IT** sont les suivants :

- La ou les finalité(s) du traitement sont **la récupération de données au travers de notre réseau d'éditeurs pour le compte de l'Annonceur** ou de mettre à disposition ses propres bases de données clients et prospects afin que **WEEDO IT** la transfère, le cas échéant, à l'annonceur
- Les données à caractère personnel traitées sont : **données d'état civil, coordonnées postales et e-mails, téléphone fixe et/ou portable, donnée sur la vie personnelle (habitudes de vie, situation familiale, etc.), des informations d'ordre économique et financier (revenus, situation financière, situation fiscale, etc.), des données de connexion (adresse IP, logs, etc.)**
- Les catégories de personnes concernées sont des internautes présents dans les bases de données de l'Editeur et intéressée par les produits de l'Annonceur.

Afin de permettre ces traitements, WEEDO IT informe l'Editeur en tant que co-responsable qu'ils peuvent faire l'objet de transferts en dehors de l'Union Européenne.

Les destinataires ou catégories de destinataires habilités à recevoir communication de ces données sont les personnels habilités de la société WEEDO IT et l'Annonceur.

Les garanties suivantes ont été prises pour s'assurer d'un niveau de protection suffisant des données personnelles. Le transfert de données est encadré par les clauses contractuelles types établies par la Commission Européenne (« responsable de traitement à sous-traitant ») conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous pouvez obtenir une copie de ces clauses en contactant WEEDOIT.

Les co-responsables **WEEDO IT** et **l'Editeur** ne réalisent aucun traitement conjointement.

Les destinataires ou catégories de destinataires habilités à recevoir communication de ces données sont les salariés habilités de la société WEEDO IT, de l'Editeur et de l'Annonceur.

- WEEDO IT La description de la nature de la violation de données à caractère personnel y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés ;

- Le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ;
- La description des conséquences probables de la violation de données à caractère personnel ;
- La description des mesures prises ou que le co-responsable concerné propose de prendre pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour atténuer les éventuelles conséquences négatives.

Si, et dans la mesure où il n'est pas possible de fournir toutes ces informations en même temps, les informations peuvent être communiquées de manière échelonnée sans retard indu. Les parties conviennent des conditions dans lesquelles elles transmettent l'information à la personne concernée dans les meilleurs délais, lorsque cette violation est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés d'une personne physique.

Aide mutuelle dans le respect de leurs obligations

Les parties s'engagent à coopérer ensemble pour la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des données et pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

19.2. Mesures de sécurité

Les parties s'engagent à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires à la protection des données personnelles.

19.3. Conservation des données

Les Parties s'engagent à détruire les données après l'expiration des délais de conservation légaux applicables pour chaque typologie de données personnelles concernées.

19.4. Délégué à la protection des données

Les parties se communiquent le nom et les coordonnées de leur Délégué à la Protection des Données (DPO), conformément à l'article 37 du Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD).

19.5. Registre des catégories d'activités de traitement

Chaque partie déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées conformément à l'article 30 du Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD).

19.6. Documentation

Les parties s'engagent à mettre à la disposition de l'autre **la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations** et pour permettre la réalisation d'audits, sous réserve d'un délai de prévenance d'un mois, y compris des inspections, par le co-responsable du traitement ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

20. Accès au Site et liens Hypertextes



WEEDO IT se réserve expressément, sans indemnisation, le droit de modifier, à des fins d'amélioration, sans préavis et à tout moment tout ou partie du Site ou ses modalités d'accès et, le cas échéant, la présentation et/ou le contenu des fonctionnalités.

WEEDO IT s'efforce de permettre l'accès au Site 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure ou d'un événement hors du contrôle de WEEDO IT, et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du Site et des services.

Par conséquent, WEEDO IT ne peut garantir une disponibilité du Site et/ou des services, une fiabilité des transmissions et des performances en termes de temps de réponse ou de qualité. Il n'est prévu aucune assistance technique vis-à-vis de l'utilisateur que ce soit par des moyens électroniques ou téléphoniques.

La responsabilité de WEEDO IT ne saurait être engagée en cas d'impossibilité d'accès à ce site et/ou d'utilisation des services.

Par ailleurs, WEEDO IT peut être amené à interrompre le Site ou une partie des services, à tout moment sans préavis, le tout sans droit à indemnités. L'utilisateur reconnaît et accepte que WEEDO IT ne soit pas responsable des interruptions, et des conséquences qui peuvent en découler pour l'utilisateur ou tout tiers.

Le Site <https://weedoit.digital/> peut contenir des liens hypertextes vers d'autres sites présents sur le réseau Internet. Ces liens sont fournis à simple titre informatif. La Société n'exerce aucun contrôle sur ces sites et décline toute responsabilité quant à l'accès, au contenu ou à l'utilisation de ces sites, ainsi qu'aux dommages pouvant résulter de la consultation des informations présentes sur ces sites. La décision d'activer ces liens et de consulter lesdits sites relève de la seule responsabilité de l'Utilisateur.